

**Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 50 (2021-2026)  
de MM. Jean-Thomas Vacher et Simon Murith (Le Centre/PVL)  
demandant d'étudier la possibilité de décerner un prix à un projet culturel collaboratif**

En séance du 29 juin 2022, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 50 de MM. J.-T. Vacher et S. Murith lui demandant d'étudier la possibilité de décerner un prix à un projet culturel collaboratif.

**Résumé du postulat**

Afin de stimuler la création collaborative et de renforcer les liens entre les acteurs culturels de notre ville, nous demandons à la Ville d'étudier la mise en place d'un concours qui entraînerait l'octroi d'un ou plusieurs prix à un ou des projets culturels collaboratifs. Grâce à la mise en place d'un tel projet, la Ville donnerait de la visibilité aux nombreux acteurs culturels de notre ville et ferait connaître leur projet. Dans son étude, le Conseil communal veillera en particulier à clarifier ses compétences et sa volonté pour la mise en place d'un tel prix, la fourchette du montant qui pourrait être alloué en accord avec une planification financière à l'équilibre et l'intégration comme outil de la politique culturelle et marketing de la Ville.

**Réponse du Conseil communal**

**Derniers développements de la politique de promotion culturelle**

Les bouleversements provoqués par la pandémie de COVID-19 et ses conséquences ont imposé un changement de paradigme dans le soutien aux acteurs culturels et dans la considération du statut d'artiste. Les mesures d'urgence adoptées par la Ville de Fribourg durant cette période de crise ont visé à répondre aux besoins essentiels des artistes et des travailleur-euse-s indépendant-e-s de la culture, dont la situation souvent précaire a été révélée crûment. Ainsi, le Service de la culture a dû adapter sa politique culturelle et repenser ses dispositifs de soutien. Par exemple, un projet pilote de soutien à la Recherche et au développement est expérimenté en 2023 et 2024. Pour le Service de la culture, il s'agit de développer son soutien et de valoriser cette indispensable phase de travail, la recherche et le développement, dans le cadre formel d'une rémunération qui intègre les cotisations sociales, alors que cet aspect est encore trop souvent négligé dans le milieu culturel.

La création d'un ou plusieurs prix culturel(s) fait partie des autres mesures envisagées et le Service de la culture examine actuellement les contours qu'un tel dispositif pourrait adopter. Avant de revenir sur les questions spécifiques au(x) prix culturel(s), il convient toutefois de faire le point sur ce qui existe déjà comme soutien aux "projets culturels collaboratifs".

## **Le soutien à des projets collaboratifs: prix ou subvention?**

Le postulat demande d'étudier l'organisation d'un concours pour l'attribution d'un ou plusieurs prix visant à récompenser des projets culturels collaboratifs. Il s'agit donc d'un dispositif visant à stimuler l'émergence de nouveaux projets, via un financement spécifique, la condition pour y prétendre étant leur caractère "collaboratif". Dans cette conception, le prix n'a pas pour vocation la mise en valeur rétrospective d'une carrière ou d'une trajectoire particulière, mais bel et bien de générer de nouveaux projets, via un système de concours.

Compte tenu de la Loi sur les affaires culturelles (LAC) actuellement en vigueur et du règlement d'application qui l'accompagne (RAC), le Service de la culture de la Ville de Fribourg est en charge du soutien à l'animation culturelle amateur. Dans ce cadre, via les deux types de subventions existants (extraordinaires et annuelles), nombre de projets culturels sont soutenus de manière ponctuelle ou régulière. Ce sont environ 40 subventions extraordinaires et autant de subventions annuelles qui sont attribuées chaque année, la plupart comprenant des collaborations à divers degrés. Les projets ponctuels, dont les collaboratifs, peuvent être déposés en tout temps et sont traités en Commission culturelle tous les trois mois, sans limite de nombre comme dans un concours.

Ce financement ne représente cependant que l'aboutissement visible du travail lié à l'octroi des subventions. En effet, une importante partie du travail se déroule en amont de la subvention à proprement parler, à l'occasion de conseils et de contacts spécifiques avec les porteurs de projets. Ces échanges sont notamment l'occasion pour le Service de la culture d'encourager la mise en place de collaborations entre acteurs culturels, mais également avec des acteurs issus d'autres domaines selon les besoins spécifiques de chaque projet.

Un soutien spécifique apporté à des projets collaboratifs en phase de développement pourrait stimuler ce type de dynamiques collectives, à condition qu'il soit plus substantiel – sur le plan financier – que les soutiens octroyés par les subventions extraordinaires (sans quoi celles-ci remplissent déjà cette fonction).

Si l'on souhaite stimuler des projets ou des événements à travers ce dispositif, il convient toutefois de prendre garde à tenir compte de l'offre culturelle existante et des acteurs culturels déjà présents sur le territoire de la ville. Ainsi, il pourrait être judicieux de l'ouvrir à des projets déjà existants susceptibles de tirer profit d'un soutien ponctuel, car un prix ne représente pas un soutien pérenne.

### **La création d'un prix culturel – une réflexion en cours**

Dans le cadre des réflexions internes au Service de la culture, plusieurs options sont actuellement à l'étude. Il paraît essentiel de trancher quelques questions centrales dès lors qu'il est question de concevoir un prix, afin de s'assurer qu'il corresponde bien aux objectifs recherchés:

- Le prix est-il destiné à reconnaître le travail d'artistes, d'associations/institutions ou peut-il récompenser les deux?
- A-t-il pour objectif une reconnaissance rétrospective (saluer un parcours remarquable) ou de stimuler la poursuite des activités des artistes ou associations récompensé-e-s?
- Quels sont les critères d'évaluation proposés?
- Crée-t-on un ou plusieurs prix? Ont-ils des critères différenciés?
- Qui est éligible pour ce prix – y a-t-il des propositions? – et qui décide des lauréat-e-s?

En observant ce qui se pratique ailleurs en Suisse, on remarque que la plupart des prix sont destinés à des artistes et collectifs d'artistes, avec pour objectif de distinguer et de valoriser des parcours artistiques remarquables. Certains sont également ouverts à des associations ou à la médiation culturelle, tandis que d'autres se destinent spécifiquement à des artistes émergent·e·s.

Du point de vue de la comparaison régionale, on peut mentionner deux prix culturels existants qui concernent la population de Fribourg:

- le prix culturel à l'émergence, décerné par l'Agglomération de Fribourg, qui récompense des structures culturelles émergentes;
- le prix culturel de l'Etat de Fribourg, décerné par ce dernier, qui récompense "une personne ou un groupe de personnes".

En mars dernier, l'Etat de Fribourg a lancé un appel pour des projets culturels collaboratifs, qui semble très proche de ce qui est proposé par le présent postulat. Il faut noter au passage qu'il est probable que le Service de la culture reçoive des demandes de financement concernant les projets qui seront retenus dans ce cadre.

Outre ces différents dispositifs, d'autres pistes peuvent être explorées selon la coloration que l'on souhaite donner au(x) prix culturel(s). Il semble que le postulat propose un modèle assez classique "sélection de candidat·es – jury – remise de prix", qui aurait pour spécificité d'intégrer un volet "réalisation du projet primé" (à l'instar d'un concours d'architecture) et d'intégrer un critère "collaboratif". Dans cette perspective, il importe de valoriser la capacité à travailler de manière transversale au sein du milieu culturel. Mais il pourrait être judicieux d'affiner davantage les critères d'octroi de ce(s) prix, et de lui permettre de conserver son aspect de "récompense rétrospective".

Ainsi, on pourrait envisager d'autres débouchés à un tel prix, tout en conservant ses aspects fédérateur et stimulant. Son attribution à une personnalité ou à un collectif pourrait, par exemple, s'accompagner d'un mandat sur l'année qui suit la remise de prix, durant laquelle les lauréat·e·s pourraient mettre en œuvre des projets dans des démarches collaboratives. Une organisation de ce type présenterait l'avantage de répondre à deux enjeux centraux que l'on peut attribuer à un prix culturel:

- distinguer et récompenser des trajectoires artistiques remarquables ou le travail d'une association, en les associant à la Ville de Fribourg qui témoigne ainsi sa reconnaissance et le mérite des personnes concernées;
- stimuler de nouveaux projets dans une direction ("collaborative" ou autre) en cohérence avec la politique culturelle mise en œuvre.

## **Conclusion**

La réflexion sur la création d'un ou plusieurs prix culturel(s) ou d'autres dispositifs de soutien aux acteurs culturels est en cours. Son aboutissement dépendra essentiellement d'un arbitrage dans l'attribution des ressources et entre les dispositifs les plus à même de répondre aux objectifs fixés en terme de politique culturelle. La réponse fournie ci-dessus permet d'éclaircir les différentes pistes que pourrait offrir un tel dispositif. Il importe en particulier de ne pas reproduire à l'identique ce qui existe déjà, à l'instar de l'appel à projets lancé par l'Etat de Fribourg en mars 2023.

Il existe une réelle volonté d'encourager et de stimuler des collaborations dans le milieu culturel en ville de Fribourg, et de favoriser ainsi le rayonnement. Il ne faut pas, par ailleurs, sous-estimer la capacité des acteurs culturels à se connecter les uns aux autres par eux-mêmes. Le soutien du Service de la culture en tant que guichet d'information et de mise en réseau des acteurs culturels reste primordial et demeure au cœur de son travail. Par ailleurs, la Commission culturelle est également sensible au caractère collaboratif des projets qui lui sont soumis, et elle peut orienter ses préavis dans ce sens en matière de subventionnement.

Le postulat n° 50 est ainsi liquidé.

Documents de référence:

Etat de Fribourg, "Appel à des projets culturels collaboratifs entre professionnel-le-s, bénévoles et amateur-e-s":

<https://www.fr.ch/dfac/secu/evenements/projets-culturels-collaboratifs-entre-professionnel-le-s-benevoles-et-amateur-e-s>